283 DQ19

Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie

6211-09-005

Envoi par courriel

Québec, le 29 juin 2011

Monsieur Hugo Mimee Conseiller en gestion stratégique **Hydro-Québec TransÉnergie** 855, rue Sainte-Catherine Est, 16^e étage Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet: Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région

métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie Questions complémentaires du 29 juin 2011 (DQ19, n°31 à 39)

Monsieur,

En référence au projet mentionné, veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 5 juillet prochain compte tenu de ses travaux en cours.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Questions du 29 juin 2011 transmises au promoteur (DQ19, nos 31 à 39)

Question 31

Lors de la première séance de l'audience publique, Hydro-Québec a indiqué qu'elle remettait un petit montant d'argent au(x) propriétaire(s) des terrains reboisés en guise de compensation afin d'en assurer un suivi (DT1, p. 108). Pourriez-vous préciser comment ce montant est calculé (\$/arbre, \$/hectare, autres) et combien d'années de suivi sont attendues de la part des propriétaires avec ce montant?

Question 32

Pour le projet de la ligne de la Mauricie-Lanaudière à 315 kV, il est prévu d'utiliser 1,5 km de terrain en régénération et en friche arbustive. Quelle serait la superficie touchée en hectares de ces milieux?

Question 33

Dans l'étude d'impact du projet du nouveau poste Bélanger à 315-120-25 kV, il est mentionné que le bâtiment à deux niveaux aurait une hauteur de 24 mètres. Serait-il possible de confirmer cette information et de la comparer avec la hauteur des tours Novello et des résidences environnantes?

De plus, la commission aimerait obtenir des coupes transversales du projet, dont une nordsud afin d'illustrer la hauteur du bâtiment proposé le plus élevé du poste par rapport aux tours Novello et au Centre jeunesse de Montréal, ainsi qu'une est-ouest illustrant le même bâtiment par rapport aux habitations environnantes.

Question 34

Pour le projet de la ligne de la Mauricie-Lanaudière à 315 kV, la commission aimerait recevoir des simulations visuelles montrant la nouvelle ligne telle que vue par un observateur circulant sur l'autoroute en direction nord situé juste avant le pylône numéro 15, soit une selon le projet tel que décrit dans l'étude d'impact et une autre avec seulement des pylônes tubulaires, ainsi que des simulations visuelles selon les mêmes scénarios de pylônes, mais cette fois pour un observateur situé au centre du quartier Basede-roc sur une perspective nord-ouest sud-est.

Question 35

La commission aimerait que le promoteur dépose le document Castejon, J. 2008 Suivi du marais de compensation Armand-Chaput.

Question 36

Pourriez-vous déposer à la commission les résultats de l'inventaire effectué par un botaniste en décembre 2010 à l'emplacement du projet d'ajout d'équipements au poste du Bout-de-l'Île et réagencement de lignes?

Question 37

Le promoteur souligne avoir déposé en décembre 2010 auprès du MDDEP une évaluation du bruit émis par le poste de Lanaudière. Veuillez déposer cette étude ainsi que la lettre d'envoi de celle-ci au Ministère.

Question 38

L'éclairage des postes répondrait au principe de ciel noir selon le promoteur (DT1, p. 129). Pourriez-vous préciser les différents types d'abat-jour qui seraient utilisés sur les luminaires des postes projetées? Veuillez également présenter leur efficacité photométrique, à savoir la proportion de lumière orientée vers le sol par rapport à celle orientée vers le ciel.

Question 39

En réponse à la question 29 (DQ16), Hydro-Québec a mentionné qu'un conseiller de la direction Affaires régionales et collectivités souhaitait obtenir un échange téléphonique avec monsieur Rénald Gravel, directeur-général de la Ville de Joliette afin de discuter de l'interrogation de ce dernier quant à la possibilité d'en venir à une entente de principe avec Hydro-Québec afin que la Ville de Joliette puisse bénéficier dès 2011 de la somme qui lui serait allouée en vertu du programme de mise en valeur intégrée.

- a) Cet échange téléphonique a-t-il eu lieu ?
- b) Dans l'affirmative, veuillez préciser la teneur de cet échange?
- c) Est-ce qu'Hydro-Québec a indiqué à monsieur Gravel qu'elle ne pouvait pas répondre à la demande formulée par la Ville de Joliette en raison des différentes étapes qui se doivent d'être complétées avant de pouvoir octroyer à la Ville de Joliette la somme qui lui serait allouée ?